

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe  
**Band:** 10 (1995)  
**Heft:** 3: Gazette  
  
**Rubrik:** Congres

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONGRES

### Le droit d'auteur et la conservation-restauration

#### La question juridique du droit d'auteur liée à l'activité de la conservation-restauration

La profession de conservateur-restaurateur de biens culturels a peu à peu passé du statut d'un métier artisanal à celui d'une profession libérale. Ce changement de statut pose, entre autres, le problème de la protection de la propriété intellectuelle du conservateur-restaurateur.

Dans le but d'approcher et de mieux cerner un domaine aussi vaste, le Groupe romand de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR) a organisé un colloque sur ce thème peu connu le 1er juin dernier à Genève. Quatre avocats spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle et du domaine de l'art ont pris la parole: M. Alfredo Ilardi, Mme Béatrice Mariotti, MM. Dany Cohen et Stelio Valentini. M. Théo-Antoine Hermanès, conservateur-restaurateur, a présidé le colloque.

Cette manifestation a attiré une nombreuse assistance composée d'avocats, de juristes, de conservateurs de musées et de monuments historiques, d'historiens de l'art et de conservateurs-restaurateurs.

M. Alfredo Ilardi, expert en propriété intellectuelle, a tout d'abord donné un aperçu de la situation internationale de la protection du droit d'auteur et de la propriété industrielle. Il a rappelé que chaque pays donne une définition précise du champ d'application de ces domaines juridiques. Bien qu'il existe des différences nationales, la tendance est aujourd'hui à l'harmonisation internationale des différentes dispositions du droit d'auteur.

Mme Béatrice Mariotti, avocate et collaboratrice au Centre du droit de l'art de Genève, a ensuite présenté la législation suisse relative au domaine de la protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Elle a évoqué les différents critères nécessaires pour qu'une œuvre puisse être protégée. Mme Mariotti a ensuite abordé les droits moraux et patrimoniaux de l'auteur d'une œuvre, la durée de la protection de celle-ci et les actions judiciaires possibles, qu'elles soient civiles ou pénales. Elle a considéré enfin le droit moral de l'artiste sur son œuvre lors d'une intervention de conservation-restauration.

M. Dany Cohen, avocat et professeur à l'Université de Paris XIII a effectué une étude juridique pour le compte de

l'Association Professionnelle française de Restaurateurs Indépendants travaillant pour les Musées' (APRIM) 1). Il a abordé la question des photographies d'œuvres d'art prises lors d'une intervention. Il a ensuite plus particulièrement développé les droits du conservateur-restaurateur tels que la liberté de pratiquer son travail, la prise de photographies dans le cadre de ce travail et l'utilisation de ces photographies. Le droit d'auteur sur les documents photographiques ainsi que le droit du propriétaire sur l'œuvre d'art photographiée ont également été évoqués.

M. Stelio Valentini, avocat et professeur à l'Université 'La Sapienza' à Rome, a constaté que les droits du conservateur-restaurateur sont destinés à prendre de plus en plus d'importance et à être reconnus légalement. Il a résumé les problèmes soulevés précédemment en commentant une jurisprudence italienne portant sur le droit d'auteur du conservateur-restaurateur sur ses propres travaux de restauration 2).

M. Marc-André Renold, co-directeur du Centre du droit de l'art de Genève, a estimé que l'évolution de la propriété intellectuelle du conservateur-restaurateur est indissociable de l'évolution de la profession. Il a enfin conclu ce colloque en souhaitant le développement de futures activités interdisciplinaires autour des questions évoquées.

Le Groupe romand de l'Association suisse de conservation-restauration (SCR) constate que cette réunion a donné lieu à une discussion animée et qu'elle a permis de poser quelques jalons vers une réflexion plus approfondie à ce sujet. Dans l'état actuel des choses, il est encore difficile de déterminer jusqu'à quel point une intervention de conservation-restauration peut être protégée par le droit d'auteur. Dans l'espoir de faire avancer cette réflexion, le Groupe romand souhaite publier prochainement les actes de cette journée.

1) Dany Cohen, Droits et obligations des conservateurs restaurateurs. In: RestaurAction, No 6, janvier 1995, pp. 9 à 15.

2) Sentence du Tribunal de Bologne, 23 décembre 1992.

Comité du Groupe romand de l'SCR

### Nouvelles de E.C.C.O.

L'assemblée générale de E.C.C.O. (Confédération Européenne des Organisations des Conservateurs-Restaureurs) a eu lieu le 11 juin 1995 à Bruxelles. Le Président Dr. Ulrich Schiessl, élu président du DRV, a renoncé à sa

charge au sein du Bureau et de Conseil d'administration de E.C.C.O. L'assemblée générale a nommé le Dr. U. Schiessl membre d'honneur de E.C.C.O. en remerciement de son engagement à la cause de la conservation-restauration.

Le nouveau Bureau se compose des membres suivants: Président: Pierre Masson, Belgique; 1er Vice-président: Lena Wilkstrom, Finlande; 2ème Vice-président: Dr. Wolfram Gabler, Allemagne; Secrétaire Général: Natahlie Ravanel, Italie; Trésorier: Cecilia Gagnébin, Suisse; Vice-trésorier: Heliane Maisen-Jarisch, Autriche.

E.C.C.O. s'est donné pour tâche de développer la communication entre les associations membres en améliorant le contenu et la diffusion de la 'Newsletter'. Les associations européennes ont la possibilité de participer à ce 'network' d'information en envoyant des articles, comptes rendus d'études ou de colloques ou toute autre information touchant au domaine de la conservation-restauration en Europe. Le financement de cette publication, distribuée deux fois par an à travers les associations membres (à plus de 3000 professionnels dans toute l'Europe), sera assurée par de la publicité.

E.C.C.O. a participé ces dernières années à des conférences organisées par la Commission Européenne, sur le thème de la préservation des biens culturels. Ces conférences préparatoires ont abouti au projet du programme Raphaël, qui doit encore être approuvé par le Parlement européen. Si ce programme Raphaël, qui est plus particulièrement ciblé sur la préservation du patrimoine mobilier et immobilier, est confirmé, E.C.C.O. entrevoit une possibilité d'aide au financement de projets de colloque dans le domaine de la formation des conservateurs-restaurateurs en Europe.

Le 'Cultural Heritage Group' a été créé pour renforcer l'action de diverses associations européennes non-gouvernementales oeuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel. Son but est de renforcer le lobbying culturel auprès de la Commission européenne et des différentes Directions Générales concernées par ce sujet. E.C.C.O. fait partie du Cultural Heritage Group aux côtés d'Europa Nostra, de l'Institut International des Châteaux Historiques et d'autres associations actives dans la préservation du patrimoine culturel européen. La première action du Cultural Heritage Group a été de se faire connaître auprès des directeurs des Directions Générales européennes et de publier un manifeste demandant que la conservation et la restauration du patrimoine culturel figure sur la liste des bénéficiaires de taux réduits de TVA.

Enfin, une association de conservation-restauration espagnole a été admise au sein d'E.C.C.O. (ACRACV), ce qui porte à treize le nombre d'associations membres, deux membres associés et trois membres honoraires. Treize pays européens et deux associations internationales sont donc représentées.

Cecilia Gagnébin

## C O N G R E S

### La réunion annuelle du CIDOC 1995

La réunion annuelle du Comité international pour la documentation (CIDOC) s'est déroulée à Stavanger (Norvège) du 2 au 5 juillet dernier, dans le cadre de la conférence générale de l'ICOM. Le CIDOC compte aujourd'hui 750 membres, dont (seulement!) 19 en Suisse. Sa nouvelle présidente est Jeanne Hogenboom, des Pays-Bas, qui remplace Andrew Roberts, en poste depuis 6 ans. Le bureau directeur, ainsi que les présidents des groupes de travail, ont également été renouvelés, pour obtenir finalement une équipe presque entièrement féminine – l'archéologie et Internet restant, pour le moment, des fiefs masculins.

### L'émergence de nouvelles normes

L'un des comités les plus importants par la taille, le CIDOC est aussi l'un des plus actifs, comme en témoignent les nombreuses publications présentées officiellement cette année. En 1978, le CIDOC avait proposé un ensemble de 16 catégories d'information destinées à identifier un objet, retracer son histoire et expliciter son statut administratif. A l'issue de nombreuses années d'études et de discussions, le groupe de travail 'Données et terminologie' a présenté à Stavanger un document intitulé 'International Guidelines for Museum Object Information: CIDOC Information Categories'. Ces recommandations ne constituent pas une grille d'analyse à proprement parler, mais définissent et illustrent à l'aide d'exemples les différents éléments d'information devant figurer dans un système d'inventaire. Ce document devrait être prochainement traduit en français.

D'autres ébauches de normes, correspondant à un domaine et à des besoins particuliers, ont été diffusées. Ainsi, le groupe de travail 'Ethno' a présenté les résultats d'un questionnaire portant sur les inventaires des musées d'ethnographie. Une session particulière était par ailleurs consacrée au projet AFRICOM, lancé par l'ICOM, et dont l'un des objectifs est la mise en place d'un système de catalogage unifié pour l'ensemble des musées du continent africain. Le trafic illicite des objets d'art et les conditions climatiques extrêmes, couplés à une absence de formation des professionnels de musées, contribuent en effet à l'appauvrissement progressif du patrimoine culturel. Un mode d'enregistrement rapide et cohérent des collections devrait permettre aux musées de freiner ce processus: à cet effet, une grille d'analyse adaptée aux collections africaines est actuellement testée par 8 institutions.

## CONGRÈS

Parallèlement, le Projet international sur les normes documentaires pour la protection des biens culturels, lancé par le Getty Art History Information Program et le Getty Conservation Institute, a réalisé une enquête au niveau mondial sur les catégories d'information figurant le plus fréquemment dans les inventaires. A côté des éléments prévisibles tels que la désignation de l'objet ou les matériaux utilisés, l'équipe de projet a identifié une catégorie supplémentaire, provisoirement intitulée 'Signes distinctifs': il a été en effet observé qu'en cas de vol, c'est souvent un détail – usure, légère malformation, particularité technique – qui permet de retrouver et d'identifier un objet avec certitude. Le groupe recommande également un marquage systématique des collections. Cette procédure fait par ailleurs l'objet d'une fiche technique rédigée par le groupe de travail 'Services' du CIDOC ('Le marquage et l'étiquetage des objets', disponible en français et en allemand).

Dans un tout autre domaine, un guide pour l'inventaire des sites archéologiques a été présenté par le groupe de travail correspondant. De son côté, le tout nouveau groupe de travail pour l'art contemporain envisage de mettre au point des directives pour l'inventaire des œuvres du XXe siècle.

Le contrôle de la terminologie sera à l'honneur au cours des prochaines années. Le groupe de travail 'Normes documentaires', déjà l'auteur d'un répertoire des thésaurus pour les noms d'objets, se propose de poursuivre ses activités dans ce domaine. Une fiche technique consacrée à la constitution et à l'usage des vocabulaires contrôlés devrait prochainement voir le jour. Enfin, le groupe de travail 'Iconographie', ressuscité au bout de plusieurs années, a décidé de se pencher sur la pratique de l'indexation iconographique des œuvres d'art.

### Incontournable Internet

Tout congrès se déroulant actuellement dans le domaine de la documentation et des musées ne peut échapper à une session consacrée à Internet – et la réunion du CIDOC n'a pas fait exception à la règle. A côté des produits multimédias proposés sur le World Wide Web par différentes institutions au niveau international, le rôle d'Internet et du courrier électronique a été présenté comme une alternative intéressante aux modes de communications 'traditionnels' tels que le téléphone et la télécopie, notamment dans les régions où ceux-ci sont chers et peu fiables comme sur le continent africain. L'ICOM a diffusé une brochure d'introduction à l'usage du réseau Internet, tandis que sur un stand tenu par le Getty Art History Information Program, quatre PC ouvriraient directement aux participants l'accès aux autoroutes de l'information.

L'ICOM et le CIDOC disposent aujourd'hui d'adresses sur le World Wide Web, respectivement:

<http://www.icom.nrm.se/icom.html> et  
<http://palimpsest.stanford.edu/byorg/icom/cidoc/cidoc.html>

(ces deux serveurs sont également accessibles à partir de la page d'accueil de la BDBS: <http://www.dsk.ch>). – Le bulletin annuel du CIDOC est disponible aux adresses suivantes: <http://www.natmus.min.dk/cidoc/volume6e.html> (version anglaise) et <http://www.natmus.min.dk/cidoc/volume6f.html> (version française). Faut-il le préciser, le CIDOC s'est doté d'un groupe de travail consacré à Internet.

### Nouvelles en vrac

Il existe enfin un document clair et concis relatif à la saisie, au traitement et au stockage des images numériques. Le Getty Art History Information Program a en effet publié une brochure très complète (en anglais) sur ce thème complexe. Ce document de 48 pages, abondamment illustré et complété par un glossaire et une bibliographie, évoque tour à tour la numérisation, la compression, le stockage, l'accès et la documentation, l'affichage et l'impression, la qualité, la sécurité, et enfin les normes techniques. Par ailleurs, le groupe de travail 'Multimédia' du CIDOC a annoncé la publication de son rapport sur les nouveaux médias dans les musées pour l'automne 1995.

Du côté des livres et des documents, le groupe de travail 'Centres d'information' se propose de rassembler les cahiers des charges de bibliothèques et de centres de documentation, afin de mieux définir leur rôle au sein du musée.

Il a en outre été annoncé que les fonds de la bibliothèque de l'ICOM seraient prochainement transférés au Centre de documentation de la Direction des musées de France à Paris. L'ICOM n'est en effet plus en mesure actuellement de gérer sa bibliothèque et d'assurer un accès au ouvrages: son centre d'information demeure toutefois à la Maison de l'Unesco.

La prochaine réunion annuelle du CIDOC aura lieu à Nairobi (Kenya) du 23 au 27 septembre 1996. La suivante se déroulera au Germanisches Nationalmuseum à Nuremberg du 7 au 12 septembre 1997. Cette réunion devrait permettre une participation importante des pays voisins, notamment la Suisse. Le comité du programme (coordination: Anne Claudel, BDBS) accueillera avec plaisir toutes les suggestions.

Les coordonnées des différents groupes de travail peuvent être obtenues auprès de l'auteur. Les documents sont consultables à la bibliothèque de la BDBS, Erlachstrasse 5, 3001 Berne, tél. (031) 302 55 44, e-mail [claudel@dsk.ch](mailto:claudel@dsk.ch).

Anne Claudel

## Symposium 'La documentation musicale en Suisse'

Le Conseil Suisse de la Musique, la Société Suisse de Musicologie et l'Association Suisse des Collections Musicales organisent le 20 octobre à l'Université de Berne un symposium sur le thème 'La documentation musicale en Suisse'. L'objectif de cette rencontre est de créer les bases nécessaires à la mise en place en Suisse d'une documentation musicale coordonnée au niveau national et international.

Les bibliothèques et les archives de notre pays ont en leur possession de nombreux documents musicaux, imprimés et manuscrits, de grande valeur. La condition sine qua non à la conservation et à l'utilisation des ces documents est de disposer d'informations si possibles complètes sur les stocks existants. L'élaboration d'une documentation musicale est une entreprise de grande envergure qui nécessite une coordination au niveau national et international. Ces différents aspects ainsi que les exemples internationaux d'inventaires des documentations musicales comme le Répertoire International des Sources Musicales (RISM), le Répertoire International de la Littérature Musicale (RILM) et le Répertoire International d'Iconographie Musicale (RIDIM) seront discutés au cours de ce symposium. Différents orateurs présenteront les problèmes qui se posent du point de vue des producteurs et des utilisateurs de documentation musicale. Par ailleurs la version CD-ROM du Répertoire International des Sources Musicales (RISM) sera présentée au public, elle recense également de nombreuses sources musicales provenant des bibliothèques et des archives suisses.

(voir page 39)

Kurt Deggeller

## La propagation de l'art entre commerce, mode et responsabilité

Un colloque organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) le 3 novembre 1995 au Kunsthaus à Zurich

L'art est-il plus que de la marchandise? Les expositions, les galeries, les ventes aux enchères, les personnes engagées dans la critique d'art, dans la promotion de l'art et dans la science de l'art portent-elles la responsabilité du fait que l'art peut devenir ce qu'ils comprennent par art: un séismographe des évolutions sociales et culturelles, un défi créatif

## CONGRES

par opposition d'esprit ou par portée utopique, une école de perception et une thématisation de ce qui autrement échapperait au regard, un moyen d'élévation de l'existence humaine? Si l'art est plus qu'une marchandise, quelle est alors la responsabilité des intermédiaires chargés de sa promotion? Ce sont ces questions que les personnes concernées se posent non pas pour donner des recettes mais pour faire avancer ou animer la discussion au sein de l'opinion publique, discussion nécessaire depuis bien long-temps.

Les personnes suivantes participeront à ce colloque: Harald Szeemann, Gilli et Diego Stampa, Stefan Germer, Eberhard Kornfeld, Cäsar Menz, Kurt Forster, Miriam Cahn, Hans A. Lüthy, Anselm Stalder, Stanislaus von Moos, Rolf E. Weinberg, Anneliese Zwez.

(voir page 40)

ASSH

## Colloque: Tourisme et Conservation des monuments historiques

### La Conservation des monuments historiques et les biens culturels touristiques: situation actuelle

Les premiers touristes furent les voyageurs de la fin du XVIIIe siècle qui visitèrent de nouvelles régions pour le plaisir et pour élargir leur propre horizon. A cette époque le contenu du voyage était plus important que son but. Le flux des touristes a déjà commencé alors à se concentrer sur certaines œuvres d'art et objets culturels choisis qui très vite attirèrent l'attention du grand public. A la fin du XIXe siècle lorsque le tourisme a commencé à provoquer de grands bouleversements dans certaines régions rurales, les premières critiques se sont fait entendre contre la multiplication sans fin des infrastructures touristiques et contre les grands projets de construction d'hôtels. C'est à cette époque que la conservation des monuments historiques en tant que science dérivée de l'histoire de l'art et de l'histoire de l'architecture a commencé à attirer l'attention sur ses premiers grands projets. A partir de 1879, Albert Naef, qui fut par la suite le premier président de la Commission fédérale des monuments historiques, s'est vu confier la responsabilité de la 'reconstruction' parfaite du Château de Chillon qui n'allait pas tarder à devenir le monument historique le plus

## CONGRES

visité de Suisse. A partir de cette époque le tourisme et la conservation des monuments historiques ont commencé à travailler en étroite collaboration dans de nombreux domaines. Les spécialistes du tourisme se sont tout d'abord réjouis de l'augmentation du nombre des touristes visitant les musées et les monuments historiques, les conservateurs des monuments historiques étaient fiers de voir un si large public fréquenter les bâtiments dont ils avaient la charge.

Aujourd'hui les spécialistes du tourisme et des communications réfléchissent aux solutions pour maîtriser les flux croissants de touristes et les conservateurs des monuments historiques se demandent de plus en plus combien de visiteurs les monuments vont encore supporter avant d'être définitivement détériorés. La maison natale de Mozart à Salzbourg reçoit actuellement par exemple en moyenne 5000 visiteurs par jour, le Château Neuschwanstein de Louis II presque 10'000, le Musée du Vatican environ 20'000 et le Louvre plus de 50'000. Sans cesse nous entendons parler de nouveaux projets pour le sauvetage des biens culturels menacés: la Dernière Cène de Léonard de Vinci restaurée pendant des années est dorénavant protégée des agressions mortelles des touristes par une installation de filtrage de l'air. La baie du Mont-Saint-Michel doit être sauvée de l'ensablement par des travaux évalués à 550 millions de francs. En Egypte on a investi jusqu'à présent 300 millions de dollars pour la construction d'une route autour des pyramides de Gizeh et du Sphinx afin de protéger une des Sept Merveilles de la destruction définitive.

Et chez nous en Suisse? D'une part, à l'heure actuelle, dans plusieurs cantons les budgets de la conservation des sites et des monuments historiques ont été sérieusement réduits, d'autre part toujours moins de véritables monuments historiques situés dans des sites toujours moins intacts doivent attirer toujours plus de touristes dans notre pays.

Le colloque de formation continue organisé à l'EPF au cours du semestre d'hiver 1995/96 par le groupe de travail 'Tourisme et Conservation des monuments historiques' de l'ICOMOS a pour objectif d'inciter à réfléchir à notre comportement touristique actuel, à la manière d'aborder les monuments historiques du point de vue touristique, à la manière d'aborder les biens touristiques du point de vue de la conservation des monuments. Sur la base de réflexions théoriques et d'exemples célèbres pris dans la pratique de la conservation des monuments historiques, les participants au colloque vont réfléchir au rôle que jouent les monuments historiques dans l'économie touristique et à la manière dont le tourisme aborde les monuments historiques dans notre pays.

(voir page 40)

**Roland Flückiger**

Le tourisme est devenu un véritable phénomène mondial. Il existe de nombreux types de tourisme: le tourisme de masse, le tourisme de luxe, le tourisme de loisirs, le tourisme d'affaires, le tourisme culturel, le tourisme de nature, le tourisme de pèlerinage, etc. Chaque type de tourisme a ses propres caractéristiques et conséquences pour les sites et monuments historiques. Le tourisme de masse, par exemple, peut entraîner une surcharge de visiteurs, ce qui peut entraîner une détérioration des monuments. Le tourisme de luxe, au contraire, peut apporter des fonds importants pour la conservation et la restauration des monuments. Le tourisme de loisirs peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme d'affaires peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme culturel peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme de nature peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme de pèlerinage peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite.

Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite.

Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite.

Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite. Le tourisme peut également entraîner une détérioration des monuments si les visiteurs ne respectent pas les règles de visite.